



Conseil de Communauté

Délibération n°1532019

Jeudi 14 novembre 2019 – 18h30

www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 42

Présents : MM. Jacques GRAVEGEAL, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Françoise POUDEROUX, Christine MEYER, MM. Jean-François LARRIBET, Richard PITAVAL, Mme Nancy LEMAIRE, MM. Patrick LAOUT, Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, MM. Jean CHARPENTIER, Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Philippe BOUCHOUX, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Nancy LEMAIRE, M. Christophe TRIOL représenté par Patrick LAOUT, M. Joël MOYSAN représenté par Jean-François LARRIBET et M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD.

Absents excusés : MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie FROIDURE et M. Jérôme PIETRERA.

Secrétaire de séance : M. Hervé DIEULEFES

Objet : Lancement d'un Plan Global de Déplacements

Monsieur Hervé Dieulefès, vice-président délégué à la politique du logement et aux transports, rappelle que le défi de la mobilité est dans l'esprit de tous les élus locaux et occupe une place centrale dans le champ des préoccupations quotidiennes des habitants. Pour un grand nombre, bien vivre dans un lieu suppose de pouvoir circuler facilement quel que soit le mode de transport.

Dans ce domaine, le Pays de Lunel a engagé il y a déjà plusieurs années un travail structurant dans le sens d'un maillage optimal de son territoire en mettant par exemple en œuvre le réseau des transports intercommunaux, un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite, le « bus des enfants » pour les écoles et les centres de loisirs du territoire, un schéma intercommunal de déplacements doux et la création d'aménagements cyclables.

Parallèlement, avec la création du Pôle d'Echanges Multimodal du Pays de Lunel, la Communauté de Communes insufflé une dimension innovante à la mobilité et crée les conditions pour faciliter les échanges avec les territoires voisins.

Aujourd'hui, l'ensemble de ces services et de ces équipements offre une large palette de choix de déplacements. Cependant, le Pays de Lunel souhaite poursuivre ses efforts. C'est la raison pour laquelle, la Communauté de Communes du Pays de Lunel souhaite se doter d'un Plan Global de Déplacements (PGD) qui permettra d'être encore plus performant dans l'organisation de la mobilité. Le Plan Global de Déplacements a en effet pour objet de définir l'organisation optimale de la mobilité sur le territoire intercommunal. Tous les modes de transport seront appréhendés (motorisés ou non), ainsi que les connexions entre les communes et leur qualité, le stationnement et les espaces publics.

Son ambition sera d'assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité des habitants et la protection de leur environnement et de leur santé.

Ainsi, réaliser un Plan Global de Déplacements, permettra d'appréhender les enjeux à court, moyen et long terme, de définir les objectifs stratégiques qui vont nourrir une politique de mobilité, et aboutir à la définition d'un plan d'actions à portée opérationnelle.

Le Plan Global de Déplacements correspond à une étude qui passera par les étapes suivantes :

- Analyse de l'état des lieux de la mobilité en caractérisant les déplacements actuels et potentiels,
- Proposition de schémas de principe et de scénarios chiffrés,
- Elaboration du Plan Global de Déplacements selon le scénario retenu.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de monsieur le vice-président, et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE le lancement d'un Plan Global de Déplacements (PGD),

AUTORISE monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches relatives à ce Plan et à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et notamment l'ADEME Occitanie et le programme européen LEADER porté par le PETR Vidourle Camargue,

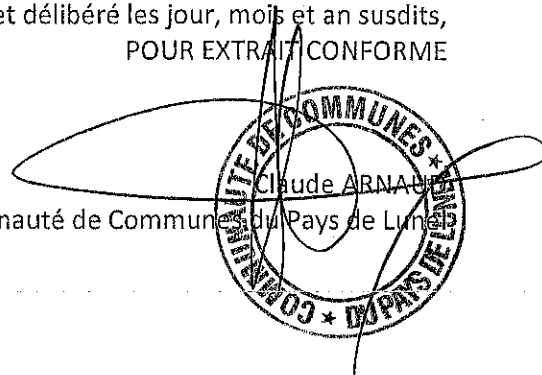
AUTORISE monsieur le Président à signer toutes pièces et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des prestations liées au Plan Global de Déplacements.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le
Publication du

29/11/2019

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex